

Madame le Président,

Si vous donnez la parole à un avocat, il ne peut la refuser, tant il espère toujours que l'occasion lui sera offerte de dire, d'expliquer, et peut-être de convaincre de la justesse de son message.

Je veux croire que l'excellence des relations entre votre Juridiction et notre Barreau est la cause de l'opportunité que vous nous accordez.

Je vous en remercie et m'en félicite.

* * *

Chacun sait dans cette salle, la mobilisation voulue par notre profession contre la réforme des régimes de retraite portée par le gouvernement, et le combat mené par le Conseil National des Barreaux, la Conférence des Bâtonniers et les 164 barreaux de France.

Les termes du débat sont clairs et illustrent parfaitement l'opposition à une méthode faite de dogmatisme et de surdit .

Au nom d'un universalisme dont on peut voir la finalit , mais dont on ne comprend pas la pertinence, tous autant que nous sommes, fonctionnaires, salari s, professions ind pendantes et lib rales, nous devrons   l'avenir relever du m me r gime, et peu importe nos diff rences, nos histoires ou nos v cus respectifs.

Mon propos n'est ni politique, ni corporatiste.

Notre profession doit  tre entendue car les enjeux de la r forme qui nous est propos e, ou plut t devrais-je dire impos e, ne sont pas acceptables.

Une ancienne ministre de la justice, qui n'a pas laiss  que de bons souvenirs dans notre d partement,  voquait m me il y a quelques jours une r forme « *illisible et un travail ni fait ni   faire* ».

Quel int r t y a-t-il   d truire ce qui a fait la preuve de son efficacit  ?

* * *

Si tous les barreaux sont mobilis s, c'est non seulement contre une r forme qu'ils consid rent comme inutile et injuste, mais aussi contre ce qu'elle signifie plus profond ment.

Elle implique in vitablement une pression financi re accrue sur les avocats les plus modestes et donc souvent les plus jeunes, ceux qui donnent d j  beaucoup en acceptant de travailler au b n fice de l'aide juridictionnelle pour une r mun ration symbolique.

A travers ces cabinets d j  menac s, c'est l'acc s de nos concitoyens les plus fragiles   l'Institution Judiciaire qui l'est aussi.

Or, l'avocat reste le médiateur, le lien et le relais indispensable entre les deux.

La réforme des retraites est emblématique de ces processus décisionnels contre lesquels il faut combattre parce qu'ils ignorent la concertation, la discussion, l'échange et ceux-là même à qui ils sont destinés.

Faut-il que l'exaspération, voire le désarroi, soient grands pour que des avocats en arrivent à jeter au sol celle qui résume l'essence même de leur profession : leur robe ?

Que l'on ne s'y trompe pas, notre profession est une profession à part et elle doit le rester, pour ce qu'elle représente dans une société comme la nôtre.

Monsieur le Premier Ministre répondant aux questions d'un parlementaire avant-hier commençait son intervention dans l'hémicycle en évoquant : « *la belle profession d'avocat* ».

Elle l'est assurément, Monsieur le Premier Ministre, parce qu'elle est unique en ce qu'elle permet à **un homme de se lever pour en défendre un autre et ce, quoiqu'il ait fait, dit ou pensé, en tout temps et en tous lieux.**

Le barreau, auquel j'appartiens, a su par le passé rappeler ce qui fait l'âme de la profession d'avocat, et il le fait encore aujourd'hui par sa mobilisation.

Cette robe et mes confrères présents dans cette salle, viennent dire, à mes côtés, qu'elle ne restera le symbole de notre profession que si les hommes et les femmes qui la portent sont écoutés, entendus et considérés.

* * *

Lors de la précédente audience solennelle de rentrée, vous évoquiez avec talent et non sans humour, Madame le Procureur de la République, le concept de résilience, expliquant à chacun d'entre nous la force qu'il sous-entendait face à l'adversité.

Notre profession n'en est pas dépourvue et sera en faire usage, tant les nuages s'amoncellent à l'horizon :

La réforme des retraites bien sûr, mais aussi celle des juridictions et des procédures dont nous savons que les textes qui nous sont proposés tiennent plus du ficelage et de l'approximation, que de la dentelle juridique et processuelle.

Ces textes nous sont imposés et nous nous adapterons, comme toujours, parce que notre quotidien l'exige et que nous le devons à ceux que nous défendons.

Dans ce qui est devenu un fatras de procédures, où les chausse-trappes se disputent aux obstacles, l'Avocat est le seul qui permet à chacun d'entre vous de faire entendre sa voix.

Soyez-en sûr, le message qui nous est envoyé n'est pas bon :

Refuser de nous entendre aujourd'hui, c'est la promesse de nous rendre inaudible demain.

C'est contre cela que nous nous battons, et notre détermination est intacte.

* * *

Je sais enfin et surtout que notre métier ne vaut que par les échanges quotidiens qu'il implique avec le justiciable mais aussi avec vos juridictions.

Ces échanges en sont le sel et les relations que ce Barreau entretient avec votre Tribunal Judiciaire, Madame, puisque c'est comme cela qu'il faut l'appeler, et plus généralement avec l'ensemble des juridictions du ressort de la Cour, en témoignent.

Car au final, vous et nous participons quotidiennement au même exercice, celui de la justice, parfois âpre, mais toujours enrichissant.

Bien sûr, les réformes s'enchainent, souvent avec des grincements de dents, mais ce qui compte en définitive c'est le service que nous rendons aux justiciables.

Gageons que dans le respect des droits de chacun, nous puissions poursuivre cette mission.

Pour ma part, je n'en doute pas puisque si nous ne sommes pas entendus à Paris, nous sommes écoutés à Agen.

A nouveau, Madame le Président, soyez-en remerciée.